



Éléments essentiels du CTEP du 20 décembre
avant compte-rendu plus précis (ultérieur)

Débats liminaires :

Suite à l'allocution du président de la République, aucune prime exceptionnelle n'étant versée aux personnels, [nous demandons par une déclaration liminaire](#) que la direction de Météo-France autorise les agents à une journée d'absence (ou un crédit d'heures) à l'instar de ce qui est fait à l'IGN le 26 décembre. La direction générale refuse. Et alors que nous demandons les raisons du refus, nous nous faisons bananer. Dommage que la direction n'ait pas saisi cette occasion de redorer un tant soit peu son image.

Un projet de TROED 2022 est présenté :

Les chiffres qui sont donnés pourront varier à quelques unités près, mais [ce TROED est assez précis](#). 0 remplacement de départs en retraite dans de nombreux services, centralisation actée avec le rattachement des agents MPF, EC, TTI, Commerce, CRA et OBS aux services de Toulouse, suppression de certains postes, intégration du processus de transformation de postes TSM en postes ITM, création des postes « fourre-tout » de Météo-Conseils, tout est conforme au projet Action Publique 2022. Le p-dg fera une présentation de cette organisation cible aux personnels.

Requalification :

Le principe de modifier les statuts des ITM est acté. Nous partageons nos votes car nous sommes à moitié satisfaits : la démarche manque d'ambition (nous votons favorablement une motion pour que tous les B deviennent A) mais nous sommes satisfaits de cette mise en œuvre nous demandons et redemandons depuis juin 2015. Un vote POUR et un vote ABSTENTION pour la CFDT-Météo. La modification des statuts permet d'enclencher la démarche. Les modifications aux statuts intègrent un « booster » activant un surplus de promotions internes pendant 5 années (ledit booster amène 158 promotions en plus par rapport à un rythme standard). Vous trouverez [ici les chiffres de l'administration](#) - chiffres non définitifs, c'est un document de travail -.

Il semble qu'il faut éclaircir les principes de ce processus. Retenons 2 points :

1/ des postes vont être transformés et vont devenir des postes ITM

Avec Action Publique 2022, la direction restructure l'Etablissement. Des postes vont être créés, des postes vont être transformés, un grand nombre va disparaître. Une partie des postes créés et transformés vont correspondre à des postes d'expertise et/ou d'encadrement, donc des postes de catégorie A de la Fonction Publique, c'est pourquoi ils deviendront des postes ITM.

Ce processus de transformation peut commencer dès demain, sans modifier les statuts d'ailleurs.

2/ l'accroissement temporaire et limité du nombre de TSM devenant ITM chaque année

La direction est prête à ce que des TSM et des ITM occupent un même poste (poste ITM à terme) durant un certain nombre d'années. Ainsi, même en étant sur un poste transformé catégorie A, si l'on est TSM, il n'y a aucune automaticité à devenir ITM.

En large majorité, la promotion interne de TSM vers ITM se fait via l'examen professionnel : c'est la voie que souhaite privilégier la direction comme représentants des personnels. Une autre voie pour devenir ITM lorsqu'on est TSM sera la « liste d'aptitude ». Les agents considérés comme méritants figureront sur cette liste. Y être inscrit ne signifie pas automatiquement que l'on sera promu, mais que la CAP des ITM étudiera son cas parmi d'autres. La CAP établira un tableau de promotion.

Parmi les 302 ITM recrutés de 2019 à 2024 dans le corps des TSM, 200 le seront par la voie de l'examen professionnel, une centaine via la liste d'aptitude. Afin d'éviter que les lauréats IT-Pro craignent d'être mutés à Tombouctou, la direction a demandé validation de sa proposition d'affectations des IT-Pro. La majorité des représentants des personnels (dont la CFDT-Météo) s'étant abstenue, [la méthode ici en lien](#) est retenue.

*

Réforme des temps de travail, guide technique sur le travail à distance, gestion des CAP dites préfigurées sont des thèmes qui seront traités le 15 janvier, dans un nouveau CTEP.